



## **Termes de référence pour le recrutement d'un consultant chargé de l'étude sur les formations académiques et professionnelles dans le secteur de la biodiversité végétale**

### **LE SECTEUR ET LES ENJEUX**

En 2010, réunie à Nagoya, la 10<sup>ème</sup> Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique a reconnu le rôle crucial des plantes en termes i) de soutien de la résilience des écosystèmes, ii) de services éco-systémiques, d'adaptation et d'atténuation des problèmes environnementaux, tels que ceux liés aux changements climatiques, et iii) de bien-être humain.

A été adoptée une Stratégie Mondiale de Conservation des Plantes (SMCP) structurée autour de cinq objectifs (i) l'approfondissement de la connaissance de la diversité végétale et de sa documentation ; (ii) la protection et (iii) la gestion durable de ces patrimoines, (iv) l'éducation et la sensibilisation à l'importance de cette diversité végétale et (v) le renforcement des capacités globales à l'égard de cette ambition. Le programme SEP2D vise à contribuer à la SMCP par un appui de la communauté scientifique et technique française pour le renforcement des capacités scientifiques des acteurs des pays du Sud en termes de formation, de protection et de gestion de la biodiversité végétale.

Or les communautés scientifiques du Sud souffrent d'un déficit de financements mais aussi de difficultés d'accès à la formation, aux réseaux internationaux et aux équipements, avec en conséquence un impact limité sur l'élaboration des cadres stratégiques, législatifs et réglementaires concernant la conservation du patrimoine naturel. Ces cadres sont essentiels pour la régulation et le contrôle des activités économiques telles que l'agriculture, l'exploitation forestière ou minière, ou encore les industries pharmaceutiques ou cosmétiques. Les pratiques des entreprises de ces secteurs doivent en effet être encadrées pour garantir à la fois la minimisation, exceptionnellement la compensation, de leurs impacts sur la biodiversité, et le partage équitable des avantages ou bénéfices qu'elles réalisent à partir de ce patrimoine naturel, propriété des populations et pays détenteurs de la ressource. Des normes environnementales plus strictes sont également de nature à favoriser l'innovation technologique de ces industries et *in fine*, leur compétitivité. D'où l'importance d'un dialogue entre les communautés scientifiques, les administrations et les acteurs socio-professionnels pour stimuler les partenariats entre ces différents groupes d'acteurs (chercheurs, Etats et entreprises privées) et à différentes échelles géographiques (du national à l'international).

## **LE PROGRAMME SEP2D**

Le SEP2D contribuera à renforcer les capacités scientifiques et la coopération entre scientifiques, instances politiques et acteurs socio-professionnels, de manière à favoriser la mise en œuvre de politiques garantissant la durabilité des modes d'exploitation des ressources naturelles et leur plus grande contribution aux économies locales.

Quatre secteurs ont été retenus par les entreprises, administrations et organisations de la société civile du Sud associés à l'étude de faisabilité du programme SEP2D : (i) la gestion durable des forêts en lien avec le changement climatique ; (ii) la restauration post-exploitation minière (iii) la valorisation économique de la biodiversité végétale dans les secteurs cosmétique et pharmacologique et (iv) l'intensification écologique de l'agriculture par le maintien de l'agro-biodiversité.

De plus, une certaine concentration géographique sera opérée. Les financements seront principalement concentrés dans les 14 pays prioritaires parmi les 22 pays couverts par le programme<sup>1</sup>.

Afin de permettre de mieux définir les lieux et modes d'intervention, SEP2D engage une série d'études de l'existant selon les axes d'intervention (i.e. formations, projets de recherche, herbiers).

Ces termes de référence comprennent cinq parties :

1. Contexte de l'étude ;
2. Produits attendus ;
3. Organisation de l'étude ;
4. Calendrier de la consultation ;
5. Modalités de soumission.

## **DESCRIPTIF DE L'ÉTUDE**

### **1. Contexte de l'étude**

Entre 2006 et 2012, le précédent programme SEP a engagé des actions de formation, surtout par des bourses universitaires, mastères et doctorats. Des rapports finaux ont été produits montrant que ces formations ont été un succès.

Depuis, d'autres projets, nationaux, régionaux ou internationaux, sont intervenus dans les pays concernés et de nouveaux besoins sont devenus primordiaux au Sud, en termes de cursus (formations professionnalisantes, cursus LMD etc.) comme de moyens (offres d'enseignements à distance par voie électronique).

---

<sup>1</sup> Les 22 pays concernés par SEP2D se répartissent en 14 pays prioritaires (Afrique de l'Ouest : Sénégal, Burkina Faso, Mali, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo ; Afrique Centrale : Cameroun, Gabon, Congo ; Océan Indien : Madagascar, Comores ; Asie du Sud-Est : Vietnam, Cambodge et Laos) et en 8 pays non prioritaires (Guinée, Mauritanie, Niger, Burundi, RCA, RDC, Rwanda, Tchad).

Le renforcement des compétences étant l'un des principaux objectifs du programme SEP2D, des appuis aux formations professionnelles initiales ou continues seront développées, ainsi qu'à des formations académiques sur les enjeux liés à la conservation et la gestion du patrimoine végétal des pays concernés. L'accent sera mis sur le développement de formations en ligne qui s'appuieront sur les plateformes existantes.

Les formations professionnelles appuyées s'adresseront en priorité aux cadres de l'administration, de bureaux d'études ou encore des entreprises engagées dans des actions de R&D. Elles concerneront la réalisation d'inventaires écologiques, l'analyse et la réduction des impacts, l'ingénierie écologique ou l'information géographique, ainsi que toutes les technologies utilisant du matériel végétal dans les industries de transformation (filères bois, agro-industrie, cosmétique, pharmaceutique).

Au plan académique, les thématiques visées seront l'écologie, la taxonomie, la biochimie, la génétique et les sciences sociales et humaines associées comme l'ethnobotanique ou l'économie environnementale.

Ces formations seront développées en priorité avec les pôles de formation académique et professionnelle dynamiques et compétents des pays du Sud. Des établissements et universités françaises seront des partenaires techniques et pédagogiques de ces nouvelles formations, qui pourront être organisées in situ, au plan national ou régional, et/ou à distance.

La participation d'étudiants/professionnels des 22 pays partenaires sera permise par des bourses mises à disposition du programme par le MAEDI. Le choix de ces étudiants bénéficiaires de ces bourses fera l'objet d'une concertation entre l'équipe programme SEP2D et les SCAC des pays d'origine.

Afin de développer des formations en adéquation avec les enjeux socio-économiques et avec le tissu de formation déjà en place, le Secrétariat exécutif du programme SEP2D souhaite réaliser une étude de l'offre existante en formation, de ses spécificités (support, thématiques, accès, langue...) et des besoins en formation exprimés par les partenaires.

## **2. Produits attendus**

L'étude sera réalisée en français.

### **2.1 Bilan global de l'existant**

Le consultant devra établir un bilan global et objectif des formations existantes dans les domaines couverts par le programme SEP2D, au Sud et dans l'ensemble du monde francophone. Cette étape doit lui permettre de disposer d'une connaissance précise et détaillée du contexte dans lequel vont s'intégrer les actions du programme SEP2D.

A cet effet, il devra notamment :

- rassembler et consulter les informations et documents relatifs aux formations existantes dans le champ couvert par le programme SEP2D, formations académiques ou professionnelles, initiales ou continues, de manière à acquérir une bonne connaissance du contexte ;
- constituer un bilan critique de ces structures de formations existantes, via des

entretiens et/ou une synthèse des données disponibles sur Internet, conduire des entretiens avec les personnes impliquées dans le domaine de la formation, notamment celles ayant participé à la conception, la gestion et la supervision des programmes SEP et SEP2D ;

- recenser les besoins de formations et envisager les compléments de cursus nécessaires (manquants ou à renforcer), les méthodes (formations locales, régionales ou à l'étranger, sur place ou par voie électronique) et les moyens à mettre en œuvre pour les satisfaire.

Le secrétariat exécutif de SEP2D mettra à la disposition du consultant les données dont il dispose et la base de données des contacts mail de ses partenaires, personnes concernées par ses activités et membres de ses instances de gouvernance, notamment les animateurs de la commission thématique « formations » du Conseil Scientifique et Pédagogique (CSP).

## **2.2 Pistes d'intervention de SEP2D**

A partir des constats et des informations disponibles quant aux formations existantes et aux besoins exprimés en termes de nouvelles formations, le consultant devra :

- évaluer les lacunes ;
- proposer des pistes d'interventions du programme SEP2D et définir des axes de formation prioritaires qui pourraient être développées ;
- définir les programmes de formation qui seraient nécessaires pour combler les besoins exprimés par les partenaires du programme SEP2D (cursus académiques et professionnels, y compris la formation continue).

## **2.3 Cahier des charges pour l'appel d'offres**

Sur la base de l'étude de l'existant et de la stratégie proposée pour les actions de formation à mettre en place, le consultant rédigera une proposition de cahier des charges pour l'appel à projets qui sera lancé suite à cette étude préalable.

## **3. Organisation de l'étude**

### **3.1 Compétences requises pour mener l'étude**

Les compétences requises pour réaliser cette étude sont celles d'une équipe de personnes couvrant les domaines suivants :

- connaissance et expérience professionnelle en matière de formations, y compris professionnelles et à distance ;
- connaissances du contexte des établissements du Sud et des acteurs ;
- connaissances de contextes d'opération similaires ;
- pédagogie, diplomatie et capacités d'adaptation.
- connaissance du secteur (i.e. réalisation d'inventaires écologiques, analyse et réduction des impacts, ingénierie écologique ou information géographique, technologies pour l'utilisation du matériel végétal dans les industries de transformation)

### **3.2 Durée de l'étude**

La prestation totale pour la réalisation de cette étude est estimée à environ 25 jours ouvrables.

L'enquête devra être conduite au cours du mois d'avril et débutera dès signature du contrat entre le consultant et le Secrétariat exécutif de SEP2D.

### **4. Calendrier de la consultation**

La présentation des premiers résultats de l'étude sera faite le 09 mai 2016 au Secrétariat exécutif du SEP2D auquel seront associés les présidents de ses instances de gouvernance : comité de pilotage (COPIL) et conseil scientifique et pédagogique (CSP). Un rapport provisoire sera ensuite soumis à l'analyse du Secrétariat exécutif dont les commentaires seront intégrés et traités dans le rapport final. Ces présentations pourront être faites ou complétées, si nécessaire, par téléconférence.

Le rapport définitif devra intégrer les observations faites sur le rapport provisoire. Si ces observations expriment des différences d'appréciation non partagées par le consultant, celles-ci peuvent être annexées au rapport définitif et commentées par le consultant.

#### **Le consultant devra respecter le calendrier suivant :**

- **premiers résultats** communiqués au SE de SEP2D au plus tard le **09 mai 2016** ;
- **rapport provisoire** remis au plus tard le **30 mai 2016** ;
- après réception des remarques du SE de SEP2D et des présidents du COPIL et du CSP, le **rapport définitif** sera remis au plus tard le **15 juin 2016**.

Les rapports provisoire et définitif devront être remis sous formats électroniques (MSWord et Adobe Acrobat) et sous format papier en trois exemplaires. Le rapport définitif restera la propriété de SEP2D qui en assurera la diffusion. Une présentation power point sera faite par le consultant prenant en compte toutes les réalisations de l'étude.

### **5. Modalités de soumission**

Les candidats, structures ou personnes indépendantes, sont informés que mener l'étude sur les formations ne ferme pas la possibilité de soumissionner aux projets financés par SEP2D qui en seront issus.

#### **5.1 Documents à présenter par les candidats**

Les candidats souhaitant soumissionner devront fournir au Secrétariat exécutif les éléments suivants :

- une offre technique comprenant :
  - o une note de compréhension des termes de référence et de présentation de la méthodologie utilisée ;

- les références et expériences du consultant ;
- le CV détaillé du/des consultant/s ;
- expériences et compétences techniques dans le cadre d'autres études similaires ;
- éventuellement, expérience en matière de gestion des projets pilotes de développement
- le calendrier prévisionnel d'intervention ;
- une offre financière comportant le budget global et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports...)
- une lettre de motivation.

## 5.2 Processus de sélection du consultant

Le candidat retenu sera sélectionné par une commission comprenant le Secrétariat exécutif, les présidents du COPIL et du CSP du programme SEP2D. Les membres des deux instances de gouvernance (COPIL et CSP) seront consultés.

## 5.3 Date limite de soumission

Les candidats intéressés pour soumissionner à la réalisation de cette étude doivent fournir le dossier décrit en 5.1 avant **le 28 février 2016** (délai de rigueur) au secrétariat exécutif de SEP2D ([stephanie.chauvet@ird.fr](mailto:stephanie.chauvet@ird.fr), [jean-pierre.profizi@ird.fr](mailto:jean-pierre.profizi@ird.fr)), par voie postale et électronique.

Programme SEP2D c/o IRD-DRIE 44, boulevard de Dunkerque CS90009 13572 Marseille cedex 02 France	Secrétaire exécutive : Stéphanie ARDILA-CHAUVET Tél. : +33 (0)4 67 41 62 24 <a href="mailto:stephanie.chauvet@ird.fr">stephanie.chauvet@ird.fr</a>	Assistant technique mobilisateur : Jean-Pierre PROFIZI Tél. : +33 (0)4 91 99 94 65 <a href="mailto:jean-pierre.profizi@ird.fr">jean-pierre.profizi@ird.fr</a>
--	---	---